



# LA SAFER PAYS DE LA LOIRE RECHERCHE **1 CHARGÉ(E) D'ÉTUDES (H/F)** POUR REJOINDRE SON ÉQUIPE DE LOIRE-ATLANTIQUE **POSTE BASÉ A NANTES**

## VOS MISSIONS

Dans une équipe de 12 personnes, vous serez chargé(e) :

- dans le cadre de la convention PEANP (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) signée avec le Département de Loire-Atlantique, de vérifier la validité des notifications reçues à l'intérieur des PEANP et le cas échéant relancer les études notariales ;
- d'instruire tous les dossiers de préemption réalisés par la Safer (suivi technique et administratif), pour son propre compte ou dans le cadre des PEANP ;
- de gérer les reventes de biens en lien avec ces interventions ;
- de conduire un travail en partenariat avec les élus et professionnels locaux, participer aux réunions locales d'information ;
- d'être l'interlocuteur des référents du Département pour le suivi de la convention PEANP et de ceux des plateformes foncières.

## VOTRE PROFIL

Vous avez :

- Une formation juridique et de bonnes connaissances en droit rural
- Des capacités à construire des dossiers structurés et argumentés

Vous aimez :

- Travailler en milieu rural au contact de différents types d'interlocuteurs (collectivités, agriculteurs, particuliers, ...)

Vous êtes :

- Organisé (e)
- Rigoureux(se), diplomate
- Autonome, tout en appréciant le travail en équipe

Vous souhaitez :

- Travailler sur des projets concrets, ayant du sens

**Alors rejoignez-nous !**

*Aucune expérience professionnelle exigée – poste pouvant convenir à un premier emploi*

## NOUS VOUS PROPOSONS :

- Un CDD de 9 mois
- Un véhicule de fonction
- Des avantages sociaux : contrats d'Intéressement et de Participation, plan d'épargne entreprise, PERCO, une complémentaire santé prise en charge à 90%, tickets restaurant, RTT (22 jours/an), ...
- Un parcours de formation dès votre arrivée à la Safer

**Vous êtes intéressé(e) ?**

Ecrivez-nous (CV et lettre de motivation)  
avant le 09 décembre 2022 à l'adresse :  
direction@saferpaysdelaloire.fr

Date de rédaction et de diffusion : 17 novembre 2022